

Déposer une demande de remboursement sur myAtlas

Tutoriel pas à pas pour transmettre vos justificatifs, valider votre demande et suivre son traitement.

Nouvelles modalités à compter du 15 septembre 2026

Se connecter

Ouvrir le dossier

Joindre les pièces

**Valider et
suivre**

Le financement reste transmis automatiquement, mais le paiement se fait désormais hors subrogation

01

L'IFPASS transmet

Votre demande de prise en charge est envoyée automatiquement à l'OPCO Atlas via l'API.



02

Vous réglez

Les factures de formation sont adressées par l'IFPASS et réglées par votre entreprise via un prélèvement automatique



03

Vous demandez le remboursement

La demande est déposée directement dans le dossier correspondant sur myAtlas.

À retenir

Vous ne déposez pas une nouvelle demande de prise en charge : le dossier existe déjà. Votre action consiste à régler la facture, puis à demander le remboursement dans myAtlas.

AVANT DE COMMENCER

Quatre éléments à vérifier

Préparez ces informations avant d'ouvrir votre dossier afin de réaliser la démarche en une seule fois.

PRÉREQUIS 01

Compte myAtlas actif

Vous devez pouvoir accéder à votre espace entreprise myAtlas.

PRÉREQUIS 02

RIB enregistré

Vérifiez la rubrique Références bancaires de votre espace myAtlas.

JUSTIFICATIF 01

Facture IFPASS

Munissez-vous de la facture adressée par l'IFPASS.

JUSTIFICATIF 02

Certificat de réalisation

Utilisez le certificat transmis par l'IFPASS après la formation.

Conseil : vérifiez que les fichiers sont lisibles et facilement identifiables avant le dépôt.

Commencez par accéder au dossier déjà créé pour la formation concernée

1 Connectez-vous

Ouvrez votre espace entreprise myAtlas et saisissez vos identifiants.

Capture à insérer — page de connexion myAtlas

2 Accédez au dossier

Depuis votre espace :

- ouvrez Dossiers / Contrats ;
- retrouvez le dossier de la formation concernée.

Capture à insérer — dossier de prise en charge

Lancez la demande depuis le dossier, puis déposez les justificatifs

3

Déposer la demande

Dans le dossier, sélectionnez l'action permettant de demander le remboursement de la formation.

Capture à insérer — action « Demander le remboursement »

4

Joindre les justificatifs

- facture de l'IFPASS ;
- certificat de réalisation ;
- toute autre pièce demandée par l'OPCO Atlas.

Capture à insérer — écran de dépôt des pièces

Validez les informations, puis suivez chaque étape directement dans le dossier

ÉTAPE 5

Valider la demande

Après vérification des informations renseignées, validez votre demande. Elle sera ensuite instruite par les services de l'OPCO Atlas.

Conservez l'accusé de réception s'il est proposé.

Suivre l'avancement

L'état de la demande reste consultable à tout moment depuis votre dossier myAtlas.



Réception

La demande est enregistrée.



Instruction

Atlas examine le dossier.



Compléments

Des pièces peuvent être demandées.



Règlement

Le remboursement est effectué.

Recommandation : activez les notifications par e-mail dans votre espace myAtlas.

Les réponses aux situations les plus courantes

Dois-je déposer une demande de prise en charge ?

Non. L'IFPASS la transmet automatiquement lors de votre commande via la connexion avec l'OPCO Atlas.

Que dois-je faire ?

Régler les factures de l'IFPASS, puis déposer la demande de remboursement dans le dossier myAtlas.

Quels documents dois-je joindre ?

La facture IFPASS, le certificat de réalisation et toute autre pièce éventuellement demandée par Atlas.

Je n'ai pas de compte myAtlas

Créez votre compte avant de pouvoir déposer la demande de remboursement.

Je n'ai pas enregistré mon RIB

Avant toute demande, enregistrez votre RIB dans la rubrique Références bancaires de votre espace myAtlas.

Adressez votre question à l'interlocuteur concerné

POUR VOTRE FORMATION

Université Digitale IFPASS

Questions sur la formation, la facture ou le certificat de réalisation.

universitedigitale@ifpass.fr

POUR LE REMBOURSEMENT

OPCO Atlas

Questions sur le dossier, les pièces demandées, l'instruction ou le règlement.

Votre conseiller Atlas ou le support myAtlas

 Prochaine action : vérifiez votre compte et votre RIB, rassemblez la facture et le certificat, puis ouvrez le dossier correspondant dans myAtlas.